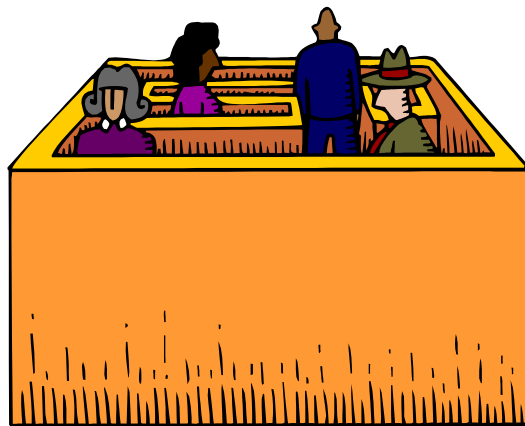


Lutte contre la pauvreté –
Programmes et mesures - 2008



**Pour comprendre le labyrinthe...
suivons le fil d'Ariane¹**

*ARUC - 2008
Un document de travail pour la formation du 24 avril 2008
La Pauvreté : une industrie en croissance ?*

Guide de lecture

La majorité des données de ce document se trouvent sur différents sites gouvernementaux, notamment celui du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. D'autres clarifications proviennent du dernier bilan d'Emploi-Québec (2006-07). Enfin nous avons tenté d'intégrer toutes les annonces provenant du *Pacte pour l'emploi* à la bonne place.

Les commentaires et questions que les données officielles suscitent se trouvent à l'intérieur d'un carré.

1. « A la base du *Pacte pour l'emploi*, **une seule prémisse : le travail est le meilleur gage** de prospérité individuelle et collective. » « La **valorisation du travail**, par la mise en place des mesures incitatives à l'emploi et d'aide aux travailleurs à faible revenu, **constitue donc le principe fondamental de ce plan** d'action (de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale). »

A

Programmes de dernier recours **déoulant de la** *Loi sur l'aide au personnes et aux familles (Loi 57)*

«La **Loi 57** (Loi sur l'aide aux personnes et aux familles) a permis le remplacement du **Programme d'assistance-emploi** par **deux** nouveaux programmes d'aide financier de dernier recours

- **Programme d'aide sociale** (qui s'adresse aux personnes aptes au travail)
- **Programme de solidarité sociale** (qui s'adresse aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi) »

Cette citation, annonçant la disparition du « programme d'assistance sociale », vient du Bilan d'Emploi-Québec 2006-07. Cependant, un avis trouvé sur le site d'Emploi-Québec le 28 mars 2008, annonçait que le programme de subventions salariales s'adressait aux « prestataires d'assistance-emploi ».

Il y a certes de la confusion qu'il faut éclaircir.

Pour les fins du présent document, convenons que **les programmes de « dernier recours »** sont ceux d'**aide sociale** et de **solidarité sociale**.

Convenons également que le retour à cette vieille formulation (de dernier recours) est plus que changement de mots. Le libellé recouvre une charge émotive, éthique et idéologique qui n'est pas neutre.

Programme d'aide sociale

- s'adresse aux personnes aptes au travail et aux personnes ayant des contraintes temporaires au travail
- un demi-indexation lui est accordé annuellement

Programme de solidarité sociale

- s'adresse aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi
- indexé annuellement selon le barème retenu par le régime d'imposition des particuliers.

Voir la page suivante pour les barèmes des deux programmes...

Mesures supplémentaires s'adressant aux prestataires des programmes de dernier recours

- **Médicaments prescrits** – gratuit
- **Soins dentaires** – gratuit (au programme depuis au moins **un an**)
- **Prothèses dentaires** – gratuit (au programme depuis au moins **24 mois consécutifs**)
- **Services optométriques**
 - **Examen de la vue** : - gratuit (au programme au moins 12 mois)
 - **Lunettes / verres de contact** : - selon les tarifs prévus au Règlement. Six mois au programme d'aide sociale; dès l'admissibilité au programme de solidarité sociale
- **Équipements et accessoires reliés à la santé** (prothèses, lits d'hôpital etc.) – selon la décision de l'agent du CLE
- **Transport médical** : Selon la particularité de chaque région
- **Besoins particulier de la santé** (diabète, etc) – Possible.

- **Frais scolaires** : pour aider à défrayer les coûts scolaires (frais de la rentrée) des enfants de moins de 16 ans (école maternelle, primaire et secondaire)

- **Frais funéraires** : maximum de 2 500\$

- **Grossesse** : 55\$ par mois de grossesse.

- **Allaitement** : 55\$ par mois pour la mère d'un bébé de moins d'un an. Preuve exigée.
- **Soutien à l'achat des préparations lactées** : - Pour les bébés de 9 mois (ou 1 an avec certificat médical) Plusieurs tarifs sont en vigueur de 17,50\$ par caisse à 8,75 par caisse.

- « D'ici 2011, par le **Pacte pour l'emploi**, le gouvernement entend :
 - **réduire de 50 000 le nombre de prestataires des programmes d'assistance sociale**¹ »

D'ici trois ans, le Gouvernement voudrait réduire de 50 000 le nombre de prestataires des deux programmes de dernier recours. Le dilemme auquel ces personnes seront confrontés est le suivant : Quel est le salaire « minimum » qu'il faudrait gagner pour ne pas être perdant si on quitte le régime de dernier recours (dont les soins dentaires gratuits, etc)

¹ On ne chiffre pas l'épargne anticipée à l'État par le départ de 50 000 prestataires d'aide sociale....

Voici les montants de prestation-adultes de l'assistance-emploi, en vigueur au 1^{er} janvier 2008 ²

Programme d'aide sociale⁽¹⁾					
Catégories	Prestation de base⁽³⁾	Allocation pour contraintes temporaires	Montant pour la TVQ	Montant total	Revenu de travail exclu
1 adulte⁽²⁾					
Sans contraintes	551 \$	0 \$	24,33 \$ ⁽⁴⁾	575,33 \$	200 \$
Avec contraintes temporaires	551 \$	117 \$	24,33 \$ ⁽⁴⁾	692,33 \$	200 \$
1 conjoint d'étudiant					
Sans contraintes	152 \$	0 \$	14,50 \$	166,50 \$	200 \$
Avec contraintes temporaires	152 \$	117 \$	14,50 \$	283,50 \$	200 \$
1 adulte seul hébergé ou tenu de loger dans un établissement en vue de sa réinsertion sociale ou l'adulte mineure hébergée avec son enfant à charge	179 \$	0 \$	0 \$	179 \$	200 \$
2 adultes⁽²⁾					
Sans contraintes	854 \$	0 \$	29 \$	883 \$	300 \$
Avec contraintes temporaires	854 \$	201 \$	29 \$	1 084 \$	300 \$

² (tiré directement du site WEB du ministère – notre référence à l'assistance-emploi!)

2 adultes avec situations différentes					
1 adulte sans contraintes et 1 adulte avec contraintes temporaires	854 \$	117 \$	29 \$	1 000 \$	300 \$
2 adultes avec contraintes temporaires, dont 1 adulte n'ayant pas droit à l'allocation pour contraintes temporaires ⁽²⁾	854 \$	117 \$	29 \$	1 000 \$	300 \$

Programme de Solidarité sociale ⁽¹⁾					
Catégories	Allocation de solidarité sociale	Montant pour la TVQ	Montant total	Revenu de travail exclu	
1 adulte	838 \$	24,33 \$ ⁽⁴⁾	862,33 \$	100 \$	
1 conjoint d'étudiant	424 \$	14,50 \$	438,50 \$	100 \$	
1 adulte seul hébergé ou tenu de loger dans un établissement en vue de sa réinsertion sociale ou l'adulte mineure hébergée avec son enfant à charge	179 \$	0 \$	179 \$	100 \$	
2 adultes	1 253 \$	29 \$	1 282 \$	100 \$	

Note 1 : Ces montants servent à couvrir les besoins de base des adultes. Des montants peuvent s'ajouter à titre d'ajustements pour enfants à charge mineurs ou majeurs, ou de prestations spéciales.

Note 2 : Si vous participez à une mesure d'aide à l'emploi ou à un programme d'aide et d'accompagnement social d'Emploi-Québec, vous pourriez recevoir, en plus de votre prestation, une allocation d'aide à l'emploi ou une allocation de soutien. Cependant, si vous avez droit à l'une de ces allocations, vous ne pouvez recevoir, en même temps, l'allocation pour contraintes temporaires.

Note 3 : La prestation de base du Programme d'aide sociale accordée aux personnes, aux familles et aux conjoints d'étudiant qui habitent avec leurs parents est inférieure de 100 \$ par mois ou, dans le cas d'un conjoint d'étudiant, de 50 \$ par mois, sauf dans les situations prévues au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

Note 4 : Si vous habitez un logement avec une personne autre qu'un enfant à charge, le montant pour la taxe de vente du Québec est de 14,50 \$ au lieu de 24,33 \$.



Dernière mise à jour : 2008-04-18

A-1

Autres programmes découlant de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (Loi 57)*

Le Programme **Alternative Jeunesse** (page 8 du présent document) et les **Programmes pour des travailleurs licenciés collectivement** (page 9) sont issus de la refonte de ce que nous appelions la *Loi sur l'aide sociale*.

Pour être admissible à ces deux programmes, un prestataire doit être éligible aux programmes de dernier recours; mais dans les deux cas, un prestataire n'est plus considéré comme étant « au dernier recours ». Ainsi, il ne bénéficie pas des soins dentaires gratuits, des médicaments gratuits, etc.

Le programme Alternative jeunesse... »

Les origines du programme Alternative jeunesse : «Le programme Solidarité jeunesse fait place à deux entités distinctes et bonifiées : Alternative Jeunesse et Jeunes en action.»

Le Programme :

- est destiné à la clientèle **de moins de 25 ans, prestataires de l'aide sociale et de la solidarité sociale, ainsi qu'aux jeunes nouveaux demandeurs qui sont admissibles à ces programmes.**
- pour des jeunes qui veulent acquérir une autonomie personnelle, sociale et professionnelle et qui sont **mesure d'entreprendre une démarche active vers l'emploi.**
- inscription au CLE
- participation volontaire
 - 7 500 places supplémentaires seront créées sur trois ans (qui s'ajouteront aux 5 000 places déjà prévues en 07-08. (Tiré du *Pacte pour l'emploi*)

Aide financière

- le jeune **sort du** programme de dernier recours
- le jeune a droit à une aide financière (allocation jeunesse) de 151\$ par semaine
- l'allocation se poursuit «tout au long de la mise en œuvre du plan d'intervention»
- on peut ajouter des frais de garde et de transport

151\$ sem =
7852 \$ année

Est-il impossible?

Fonctionnement

- un agent d'aide à l'emploi du CLE accompagne le jeune
- on élabore un plan d'intervention en fonction des besoins et de la réalité du jeune «par rapport au marché du travail» ... et on fait un suivi par rapport au plan.

Partenaires

- municipalités
- commissions scolaires
- CLSC
- organismes communautaires
- entreprises
- chambres de commerce
- acteurs du développement local

Programmes de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement

- 1. hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement**
- 2. dans les régions ressources**
- 3. pour les travailleurs âgés licenciés de l'industrie forestière**

Ces programmes relèvent des provisions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (Loi 57) qui donne au ministre la possibilité de créer des mesures spéciales. Dans la Loi, cette possibilité était identifiée sans préciser le contenu.

Objectif :

De permettre aux catégories de travailleurs visés

- o de demeurer dans leur région (uniquement le # 2)
- o de conserver leurs actifs (biens, avoir liquide) (les 3)
- o de leur éviter à faire appel au régime de dernier recours (les 3)

Aide financière

- o les #1 et 2 ont des montants identiques
- o le #3 donnent aux travailleurs le même montant que le RRQ donne aux gens de 65 ans.

B



La Famille « IR » Vers une nouvelle génération de programmes d'employabilité



« **Les programmes d'aide et d'accompagnement social** sont l'expression de la volonté ministérielle de miser résolument sur la capacité des prestataires de cheminer sur le plan socioprofessionnel à l'aide d'activités incitatives et motivantes. »³

Ces programmes sont :

- Devenir, 1^{er} avril 2006
- Réussir, septembre 2006
- Interagir, janvier 2007
- Découvrir, mars 2008
- Mourir, 1792

Le Pacte pour l'emploi annonce une nouveauté :

- **Démarcheurs d'emploi (spécialistes de l'insertion professionnelle)** permettra (sic) d'accompagner pendant 6 mois des prestataires des programmes d'assistance sociale dans leur démarche vers l'emploi. Par la suite, un accompagnement d'une durée d'une année leur sera offert afin de les maintenir en emploi.

Cible : deux catégories de prestataires (9000 en tout sur une période de 3 ans) :

- a. Les nouveaux demandeurs
- b. Les récurrents (utilisateurs à répétition des programmes)

Ce que ça donne : une allocation de 90\$ versée pour chaque période de deux semaines, en supplément de la prestation de base.

Note : « **Démarcheurs d'emploi** » semble être un nouveau programme... mais il peut y avoir un lien avec « Devenir » ou encore « Découvrir ». À suivre.

Note : Ces 9000 personnes resteront sur le programme de dernier recours (?) pendant les 18 mois. Même si les démarcheurs d'emploi sont disponibles afin de maintenir ces 9000 personnes en emploi, ils ne seront pas les « vrais travailleurs », protégés par les lois du travail.

Note : L'histoire démontre que les organismes communautaires risquent d'être sollicités dans le cadre du travail des démarcheurs d'emploi...

\$\$

³ Bilan Emploi-Québec 2006-07, p. 160.

Réussir

(étudier pour mieux intégrer le marché du travail)

30\$ sem.
45\$ sem 01/07/08

- o programme pour des **personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi** et qui désirent étudier (secondaire professionnelle ou postsecondaire)
- o Les personnes conservent leur droit à l'aide de dernier recours en supplément de ce qu'elles reçoivent du Programme de prêts et bourses.
- o Une allocation de soutien peut être versé

Admissibilité

- o Faut avoir soutiré de l'aide sociale 12 mois sur les 24 derniers mois au moment où elle commence leur formation

«Pour être admissible à Réussir» **il faut s'endetter**. **Autrement dit**, il faut faire une demande d'aide financière au Programme de prêts et bourses et remplir les conditions d'admissibilité de ce programme.

Conditions d'admissibilité au Programme de prêts et bourses :

- la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, de réfugié ou de personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- résidant au Québec ou êtes réputé y résider au moment de présenter votre demande d'aide financière;
- admis ou serez admis dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Suivre à temps plein des études reconnues ou êtes réputé suivre à temps plein de telles études;
- Ne pas avoir dépassé le nombre limite de mois d'études pour lesquels une aide financière peut être attribuée;
- Ne pas avoir atteint la limite d'endettement fixée pour votre ordre d'enseignement, votre cycle d'études ou votre programme d'études;
- Ne disposer pas de ressources financières suffisantes pour poursuivre vos études.

Notez que vous n'êtes pas admissible au Programme de prêts et bourses si vous êtes incarcéré.

Interagir

(Pour les personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à long terme)

- o offre un soutien et un accompagnement personnalisés grâce à des projets offerts par des organismes communautaires

Objectif :

- o amélioration de la situation de la personne...

Admissibilité

- o prestataires adultes du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale

Pourtant : aide sociale – pour les gens aptes au travail ou ayant des contraintes temporaires à l'emploi, non?)

- o Accès au marché du travail est dans le long terme
- o Vise l'implication sociale.
- o Des agents du CLE accueille dans la mesure et réfère à l'organisme qui répond mieux aux besoins...

Fonctionnement

- o Des activités ou projets locaux. En moyenne 20 heures par semaine.

Aide financière

30\$ semaine
45 \$ semaine 01-07-08

- o une allocation de soutien.
- o Frais de garde et de transport pourraient être remboursés.

\$\$??

Rôle de l'organisme communautaire partenaire

- o doit offrir à la personne le soutien nécessaire... (s'entendre sur les étapes)
- o présenter les objectifs au CLE
- o assurer le suivi et l'accompagnement
- o évaluer le cheminement
- o informer l'agent du CLE des progrès réalisés...

Devenir

(Programme pour aider les personnes qui ne sont pas prêtes à intégrer à court terme le marché du travail. Une préparation pour une autre mesure ou un programme offert par les services publics d'emploi.)

- o offre un soutien et un accompagnement personnalisés grâce aux projets particuliers offerts par les **organismes du milieu**

Admissibilité

- o personne adulte nouvellement admise à l'aide financière de dernier recours
- o quelqu'un déjà prestataire
- o personne pas encore prête pour participer aux mesures mais qui pourrait le devenir à l'intérieur d'un délai de 12 mois.
- o Des agents du CLE accueille dans la mesure et réfère à l'organisme partenaire qui répond mieux aux besoins...

Participation :

- o une démarche d'une moyenne de 80 heures par mois, durée maximale d'un an
- o la démarche : identifier obstacles, identifier champs d'intérêts, définir besoins...

Aide financière

- o 30\$ par semaine qui s'ajoute à la prestation de base d'aide sociale.
- o Les frais de garde et de transport sont remboursables

30 \$ semaine
45 \$ semaine
01-07-08

Rôle de l'organisme partenaire

- o doit offrir à la personne le soutien nécessaire...
- o faire le lien avec le CLE
- o assurer le suivi
- o évaluer le cheminement
- o informer l'agent du CLE des progrès réalisés...

« montant de 150\$
par participant
accordé à
l'organisme »
(BEQ p 160)

Découvrir

(Stages en milieu de travail)

- «*Découvrir* s'ajoute aux services qui sont déjà offerts par Emploi-Québec, dont Alternative jeunesse, Jeunes en action, et Québec Pluriel⁴. Ces derniers s'inscrivent dans la *Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec 2006-2009*.»
- Nouvelle initiative annoncée (encore une fois) dans le *Pacte pour l'emploi*

Admissibilité

Les jeunes, sans emploi, ayant moins de 25 ans qui sont :

- inscrits à Alternative jeunesse **ou**
 - admis au Programme d'aide sociale ou au Programme de solidarité sociale **ou**
 - bénéficiaire des prestations d'assurance-emploi **ou**
 - qui est sans soutien public de revenu
- une expérience de stages (deux types)
 - *stage d'exploration*
 - maximum de **quatre semaines**. accomplissement de certaines tâches dans un milieu de travail. Voir si celui-ci correspond aux attentes professionnels du jeune qui se fait valoir auprès d'un employeur potentiel.
 - *stage d'observation*
 - expérience de «**quelques semaines**». Le jeune observe l'environnement de travail et ses réalités. Obtention d'une meilleure connaissance de l'emploi; établissement de «précieux» contacts avec des personnes du milieu
 - (durant les stages) Accompagnement du jeune par une personne-ressource (**qui vient d'où?**). Et encadrement d'une personne travaillant dans l'entreprise où le stage se vit.

combien

Aide financière

- «**Si ton statut t'y rend admissible**» une aide financière est disponible d'Emploi-Québec pendant la durée du stage.

Employeurs participants :

- Une banque de 750 entreprises sera créée. 3 000 jeunes seront touchés. « Les carrefour jeunesse emploi y seront étroitement associés »
- La liste des employeurs inscrits se trouve sur la page Web du programme. En Outaouais, on y retrouve *Home Dépôt*; des hôtels... Les milieux de travail ont de 1 à 249 employés...

⁴ Programme de mentorat d'Emploi-Québec, offert aux jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles dans six territoires : Montréal, Laval, Longueuil, Gatineau, Québec et Sherbrooke.

Mourir

- S'adresse à toute personne pauvre.
- Est la solution gouvernementale « par excellence » à la fléau sociale qu'est la pauvreté.
- En bref : La population sera invitée à manger les bébés des personnes pauvres.
- Une mesure qui s'inspire de la solution proposée il y a 275 ans par l'Irlandais Jonathan Swift et dont voici un extrait :

MODESTE PROPOSITION

***POUR EMPÊCHER LES ENFANTS DES PAUVRES D'ÊTRE À LA CHARGE
DE LEURS PARENTS OU DE LEUR PAYS ET POUR LES RENDRE UTILES AU PUBLIC
(1729)***

« C'est un objet de tristesse, pour celui qui traverse cette grande ville ou voyage dans les campagnes, que de voir les rues, les routes et le seuil des masures encombrés de mendiantes, suivies de trois, quatre ou six enfants, tous en guenilles, importunant le passant de leurs mains tendues. Ces mères, plutôt que de travailler pour gagner honnêtement leur vie, sont forcées de passer leur temps à arpenter le pavé...

«J'en viens donc à exposer humblement mes propres idées qui, je l'espère, ne soulèveront pas la moindre objection. Un américain très avisé que j'ai connu à Londres m'a assuré qu'un jeune enfant en bonne santé et bien nourri constitue à l'âge d'un an un met délicieux, nutritif et sain, qu'il soit cuit en daube, au pot, rôti à la broche ou au four, et j'ai tout lieu de croire qu'il s'accommode aussi bien en fricassée ou en ragoût.

«Je porte donc humblement à l'attention du public cette proposition : sur ce chiffre estimé de cent vingt mille enfants, on en garderait vingt mille pour la reproduction, dont un quart seulement de mâles - ce qui est plus que nous n'en accordons aux moutons, aux bovins et aux porcs - la raison en étant que ces enfants sont rarement le fruit du mariage, formalité peu prisée de nos sauvages, et qu'en conséquence, un seul mâle suffira à servir quatre femelles. On mettrait en vente les cent mille autres à l'âge d'un an, pour les proposer aux personnes de bien et de qualité à travers le royaume, non sans recommander à la mère de les laisser téter à satiété pendant le dernier mois, de manière à les rendre dodus, et gras à souhait pour une bonne table. Si l'on reçoit, on pourra faire deux plats d'un enfant, et si l'on dîne en famille, on pourra se contenter d'un quartier, épaule ou gigot, qui, assaisonné d'un peu de sel et de poivre, sera excellent cuit au pot le quatrième jour, particulièrement en hiver.

«J'ai calculé qu'un nouveau-né pèse en moyenne douze livres, et qu'il peut, en une année solaire, s'il est convenablement nourri, atteindre vingt-huit livres.

«Je reconnais que ce comestible se révélera quelque peu onéreux, en quoi il conviendra parfaitement aux propriétaires terriens qui, ayant déjà sucé la moelle des pères, semblent les mieux qualifiés pour manger la chair des enfants.... »

C

**Autres programmes
de la Solidarité sociale
(visant la préparation pour le marché du travail)**

Jeunes en action

- o issu du programme *Solidarité jeunesse*
- o offre aux 18-24 ans la possibilité de développer leur plein potentiel. Pour des jeunes qui éprouvent des difficultés freinant leur intégration au **marché du travail** à court ou à moyen terme.
- o Mesure conçue pour «intégrer le jeune au marché du travail»
- o offre une intervention adaptée à la réalité de chacun et un accompagnement soutenu

\$\$ pour le groupe?

Cette intervention se fera au sein d'un carrefour jeunesse-emploi ou d'un autre organisme jeunesse. (Document descriptif)

Admissibilité

- o jeunes de **18 à 24** ans qui :
 - sont admissible au Programme d'aide sociale ou au Programme de solidarité sociale ou
 - ont choisi la voie à privilégier en participant à Alternative jeunesse ou
 - sont sur l'assurance-emploi ou
 - sont sans soutien public du revenu?
- o Renseignements auprès du [centre local d'emploi](#).
- o Participation est volontaire.
- o Une aide financière est possible selon la situation.

\$\$

Fonctionnement :

Cette intervention se fera au sein d'un **carrefour jeunesse-emploi ou d'un **autre organisme jeunesse**. (Document descriptif)**

1. Rencontre avec un intervenant (du CLE?) afin de faire le point sur les besoins, identifier afin de régler les problèmes personnels, fixer des activités en fonction des besoins et objectifs.
2. Dans un deuxième temps : suivi par l'intervenant pour que le jeune rencontre ses objectifs...

Partenaires :

- o carrefours jeunesse-emploi
- o municipalités
- o commissions scolaires
- o CLSC
- o **organismes communautaires** (\$\$\$ - ???)
- o entreprises
- o chambres de commerce
- o acteurs du développement local

Ma Place au soleil

- Ma Place au soleil aide à prévenir la pauvreté qui se transmet «de génération en génération».
- Une démarche d'intégration en emploi pour les jeunes mères par le biais d'une formation diplômée. (Obtention d'une DEP, ASP (attestation de spécialisation professionnelle) ou AEC (attestation d'études collégiales))
- Programme peut durer jusqu'à 36 mois.
- service d'accompagnement et d'activités en complément de la formation.

Admissibilité

- jeunes mères prestataires de l'aide de dernier recours qui désirent un retour aux études.
- priorité aux responsables de famille monoparentale.
- Les jeunes pères peuvent également participer au programme.

Fonctionnement

- Des équipes locales composées d'agents d'Emploi-Québec et de la Sécurité de revenu font un premier contact avec les jeunes mères, assure le suivi... coordonne l'approche auprès des **partenaires**, accompagne les jeunes...

Aide financière

- en plus de leur prestation d'aide de dernier recours et d'autres suppléments auxquels elles ont droit, les jeunes mères reçoivent un remboursement des frais de garde et de transport. Et le programme paie les frais de scolarité et autres frais de formation (d'inscription, matériel scolaire obligatoire)

Partenaires

- commissions scolaires, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle
- centres de la petite enfance (places à coût réduit pour les enfants des participantes)
- les (feu) CLSC travaillent de concert avec les équipes locales de Ma Place au soleil (plus précisément, les intervenantes du programme MSSS *Programme de soutien aux jeunes parents*)
- «De **nombreux organismes communautaires** collaborent étroitement à l'accompagnement et au soutien des jeunes mères dans leur milieu»

\$\$\$
???

Programme Mineures enceintes

(NB – ce programme ne vise pas l'atteinte du marché du travail)

- offert dans le cadre de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*
- offre une aide financière aux personnes mineures enceintes et sans ressources financières

Admissibilité

- être mineure et enceinte depuis au moins 20 semaines
- participe au *Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité*, volet Soutien aux jeunes parents (MSSS)
- être référé par un CLSC

- faut pas habiter chez ses parents, ni dans un Centre d'hébergement (famille d'accueil, etc)
- faut pas posséder plus de 1 500 en avoir liquide
- faut pas être considérée adulte seule ou membre d'une famille en vertu de l'aide de dernier recours

Aide financière

- 177\$ par mois (si tu vis dans un endroit géré par un OBNL qui fournit un lieu de résidence et les repas)
- 719 \$ par mois dans toute autre circonstance.
- Aide financière est imposable

\$\$

D

Programmes et mesures pour les personnes déjà en emploi

Prime au travail

mesure de Revenu Québec

- Un programme de crédit d'impôt.
- Ce programme remplace APPORT
- Actuellement une personne avec famille peut bénéficier du versement anticipé de la *Prime au travail* (jusqu'à 75%, versé trimestriellement)
 - Dès juin 2009, des ménages sans enfants pourront bénéficier du versement anticipé (jusqu'à 75% du montant total, versé trimestriellement) de la *Prime au travail*, comme c'est le cas actuellement pour les familles. (*Pacte pour l'emploi*)
- **Conditions d'admissibilité**
 - plusieurs dont un revenu annuel inférieur à :
 - 14 909 \$ (personnes seule)
 - 22 950 \$ (couple sans enfant)
 - 31 832 \$ (famille monoparentale)
 - 43 437 \$ (couple avec un enfant)

Maximum
de combien

Y a t-t-il un lien quelconque avec le seuil de faible revenu?

- **Conditions (actuelles) d'admissibilité aux versements anticipés**
 - être le père ou la mère d'un enfant à charge
 - être sur le marché du travail
 - avoir droit à une prime de travail supérieur à 500\$ (monoparental : 4 067\$
revenu annuel; couple avec un enfant : 5 601\$)
 - versement anticipé se fait 4 fois l'an.

Deux nouveautés (Pacte pour l'emploi) :

- Le **supplément à la Prime au travail**
 - Un montant mensuel de 200\$ sera versé pour un maximum de 12 mois à titre de supplément à la Prime au travail. Cette mesure touchera environ 33 000 prestataires de longue durée
- La **Prime au travail dédiée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi**
 - Une nouvelle Prime à l'emploi pour des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, notamment des personnes handicapées (en remplaçant la Prime au travail actuelle). Pour une personne seule, la nouvelle Prime passera de 381 à 1003\$ par année. Plus de 10 000 ménages profitera de la nouvelle mesure.

\$\$

\$\$

Services d'aide à l'emploi

(NDLR : est-ce que l'allocation d'aide à l'emploi est celle qui est versée aux personnes inscrites aux Services d'aide à l'emploi?)

- o Des séances d'information sur le marché du travail
- o Des conseils d'orientation et de choix de carrière
- o Des activités d'aide à la recherche d'emploi (type club de recherche d'emploi) et d'aide au placement

Admissibilité :

- o Prestataires d'assurance-emploi; prestataires d'une aide de dernier recours; personnes sans emploi et sans soutien public de revenu; personnes en emploi ou aux études qui ont besoin de tels services.

Durée :

- o généralement moins de 180 heures (environ 5 semaines @ 35 heures / semaine)

\$\$

Aide financière

- o les frais d'appoint versées aux prestataires d'aide sociale qui participent à la mesure seront haussées, passant de 6\$ à 9\$ par jour (*Pacte pour l'Emploi*)

\$?

Offre de services :

- o Organismes soutenus par Emploi-Québec (rémunérés? combien? qui ?)

L'allocation d'aide à l'emploi

\$\$ aux personnes

- Une vieille allocation qui n'a pas augmenté depuis 1997 mais dont l'augmentation est annoncé dans le *Pacte pour l'Emploi*.
 - o L'allocation offerte aux prestataires d'assistance-sociale qui participent à la **Mesure de formation à la main-d'œuvre** et aux **Projets de préparation à l'emploi** augmentera de 30\$ à 45\$ par semaine (près de 200\$ par mois)

(Il y a deux mesures rattachés aux Services d'aide à l'emploi)

1. Projets préparation à l'emploi

Ce projet est bonifié dans le *Pacte pour l'emploi*

\$\$

- o L'allocation offerte aux prestataires d'assistance-sociale qui participent aux Projets de préparation à l'emploi augmentera de 30\$ à 45\$ par semaine (près de 200\$ par mois)
- o Les personnes sans soutien public du revenu pourront maintenant recevoir une allocation d'aide à l'emploi lorsqu'elle participe aux *Projets de préparation à l'emploi*.

\$\$

- o Une **nouvelle allocation** supplémentaire de 25\$ par semaine pour les chefs de famille monoparentale participant à une mesure donnant droit à l'allocation d'aide à l'emploi.

2. Mesure de formation de la main d'œuvre

Cette mesure est bonifiée dans le *Pacte pour l'emploi*

- L'allocation offerte aux prestataires d'assistance-sociale qui participent à la *Mesure de formation à la main-d'œuvre* augmentera de 30\$ à 45\$ par semaine (près de 200\$ par mois)
- Certaines personnes sans soutien public du revenu qui sont inscrites à la Mesure ont déjà accès à cette allocation
- Une nouvelle allocation supplémentaire de 25\$ par semaine pour les chefs de famille monoparentale participant à une mesure donnant droit à l'allocation d'aide à l'emploi.

Subventions salariales

**\$\$ pour les
groupe – à
deux
niveaux**

- Cette mesure est bonifiée dans le *Pacte pour l'emploi* qui annonce une cible de 3 900 nouveaux contrats avec les employeurs pour cette mesure.
- Mesure consiste dans le versement aux entreprises d'une partie du salaire d'une personne éloignée du marché du travail.
- La « partie du salaire versé » **varie** selon l'employeur et selon l'entente prise avec le CLE.
- **Nouveauté** (*Pacte pour l'emploi*) :
 - l'entreprise pourra se faire rembourser une portion des frais d'accompagnement engagés pour aider l'intégration et le maintien en emploi du travailleur.
 - Le salaire de l'employé qui accompagne sera aussi admissible à ce remboursement

Admissibilité :

- Les prestataires de l'assurance-emploi
- Les prestataires d'une aide financière de dernier recours
- Les personnes sans emploi et sans soutien public du revenu.»

Durée :

- Maximum de 30 semaines

Procédure

- Rencontre obligatoire avec un agent du CLE

Autres mesures

Travailleurs

Supplément de retour au travail

- o une somme de **500\$** pour des personnes, sortant de l'assurance-emploi ou d'un programme de dernier recours (etc) , qui occupent un nouvel emploi équivalent à 30 heures semaines au taux du salaire minimum et qui est assurable selon la Loi de l'assurance emploi du Canada....
- o «Pour être admissible, il faut, au cours des 12 derniers mois : ... avoir gagné moins de 2 850\$ (revenu net)... **(Concrètement, le programme s'adresse à qui. Même une personne seule, apte au travail, qui est à l'A-S, gagne plus que ça...**
- o pour achat d'outils, vêtements, matériel de bureau, etc.
- o demande doit être fait dans les 30 jours suivant l'entrée en fonction.

Personnes handicapées:

- o (*Pacte pour l'emploi*) Des mesures pour des groupes spécifiques : personnes handicapées, des personnes immigrantes et des personnes membres d'une minorité visible dont :
 - o L'ajout de 550 contrats d'intégration au travail par année (personnes handicapées)
 - o Création de 832 nouveaux emplois en entreprises adaptées

Communautés culturelles

Prime : (Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi)

- o Géré par Emploi-Québec, offert en collaboration avec le Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles et Investissement Québec.
- o (*Pacte pour l'emploi*) **Pour enrichir le Québec – Franciser plus, intégrer mieux :** Le programme *PRIME* sera doublé, permettant à 2 250 personnes de plus d'acquérir une première expérience de travail dans leur domaine.

Québec pluriel

- o programme de mentorat d'Emploi-Québec, offert aux jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles dans six territoires (Gatineau, Montréal, Laval, Longueuil, Sherbrooke, Québec)

Familles

Soutien aux enfants

- remplace les prestations familiales
- un crédit d'impôt.
- une aide financière versée à toutes les familles admissibles ayant un enfant à charge de moins de 18 ans qui réside avec elles.
- montants variables selon les moyens des familles.
- un programme semblable pour des familles avec enfants handicapés

Pour les employeurs

- ***(Pacte pour l'emploi)*** Bonification du crédit d'impôt aux employeurs qui embauchent des personnes handicapées ou les immigrants. Ce crédit peut représenter 420\$ par semaine pour des personnes handicapées et de 300\$ par semaine pour les personnes immigrantes.